

**Objet : jours fériés et congés 2019**

Cher client,

Dans le cadre de notre collaboration dans le système des titres-services et de l'aide-ménagère que vous employez chez vous par le biais de nos services, nous avons le plaisir de vous transmettre les informations suivantes concernant les jours fériés et les périodes de vacances.

Pour rappel : **il est interdit de travailler le dimanche et les jours fériés**. En cas de jour férié, vous pouvez éventuellement convenir d'un autre jour de travail en concertation avec le travailleur mais n'oubliez pas d'en avertir Adecco au préalable.

**Les 10 jours fériés légaux en 2019 sont les suivants :**

Nouvel An	Mardi 1 janvier
Lundi de Pâques	Lundi 22 avril
Fête du Travail	Mercredi 1 mai
Ascension	Jeudi 30 mai
Pentecôte	Lundi 10 juin
Fête Nationale	Dimanche 21 juillet
Assomption	Jeudi 15 août
Toussaint	Vendredi 1 novembre
Armistice	Lundi 11 novembre
Noël	Mercredi 25 décembre

- Vous trouvez en annexe un calendrier 2019 sur lequel nous vous prions de bien vouloir **indiquer vos périodes de vacances**. De cette manière, nous serons en mesure d'en informer à temps votre aide-ménagère.
- Veuillez également cocher si vous désirez que **votre aide-ménagère soit remplacée** pendant ses congés. En cas de réponse positive, nous mettrons tout en œuvre pour assurer son remplacement.
- Merci aussi de **remplir votre nom et votre adresse email** en haut de la grille
- Toute autre période de congé, non encore connue aujourd'hui, **doit nous être communiquée au plus tard 10 jours avant votre absence**. Ceci pour nous donner la possibilité de mettre en ordre le contrat de votre aide-ménagère.

Merci pour votre collaboration et salutations cordiales,

**Adecco Home Services**

